

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.		Date d'inspection Le 13 mars 2026	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de permis 2018570	
Adresse 148 chemin Saint-Ignace Saint-Louis NB E4X 1X2		Numéro de téléphone (506) 876-4411	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 40	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio enfants/éducateurs a été respecté pendant toute la durée de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés :

- Affichage dans un endroit bien en vue
- Fiches des médicaments administrés
- Dossiers d'incident
- Activités quotidiennes
- Routine quotidienne
- Orientation des enfants
- Aire de jeu intérieure
- Toilettes
- Espaces de rangement
- Santé
- Médicaments
- Alimentation

Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants jouer librement à l'intérieur ainsi que prendre leur dîner.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 mars 2026

Date

original signé par
Rachel Johnson Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"